



MINISTÈRE DE LA SANTÉ ET DES SPORTS	SECRETARIAT D'ÉTAT CHARGÉE DE L'ÉCOLOGIE
<i>COMMUNIQUE DE PRESSE</i>	<i>COMMUNIQUE DE PRESSE</i>

<http://www.sante.gouv.fr>

<http://www.developpement-durable.gouv.fr>

Paris, le 23 novembre 2009

## **Plan National sur les Résidus de Médicaments dans les Eaux (PNRM) Une première étape : Installation du Comité national de pilotage du Plan**

Depuis plusieurs années, la communauté scientifique, les pouvoirs publics et le public s'interrogent sur la présence de résidus de médicaments humains et vétérinaires, à l'état de traces, dans les différents compartiments aquatiques (eaux de surface et souterraines, rejets d'eaux usées, organismes aquatiques) et dans l'eau potable, ainsi que sur leurs effets sur l'environnement et la santé humaine.

C'est ainsi que la table ronde du Grenelle de l'environnement avait conclu à la nécessité de maîtriser les risques liés aux substances médicamenteuses dans l'eau.

Le 23 novembre 2009, **Roselyne BACHELOT-NARQUIN**, Ministre de la Santé et des Sports, et **Chantal JOUANNO**, Secrétaire d'Etat chargée de l'Écologie, **ont installé le comité national de pilotage, chargé de l'élaboration et du suivi du futur plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux.**

Dans l'esprit du Grenelle de l'environnement, ce comité est constitué de représentants des différents acteurs du domaine : professionnels de la santé, organismes nationaux de recherche et d'expertise, associations environnementales, associations de consommateurs et d'usagers, représentants de l'industrie pharmaceutique, sociétés savantes, élus et services de l'Etat. Le comité national de pilotage se réunira régulièrement afin de rendre compte du degré d'avancement des mesures et proposer d'éventuelles adaptations.

Les deux ministres ont pris connaissance, avec beaucoup d'intérêt, des premières propositions du comité national et ont manifesté leur confiance quant à la qualité et la pertinence des contributions qui seront apportées à l'issue de cette large consultation prévue jusqu'à la fin de l'année.

Deux axes forts sont proposés pour l'élaboration de ce plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux, à mener concomitamment :

- l'évaluation des risques environnementaux et sanitaires au moyen d'un renforcement des connaissances sur l'état des milieux et sur l'exposition aux résidus de médicaments et leurs effets sur l'environnement et la santé ;
- la gestion de ces risques potentiels par la mise en place de stratégies visant à réduire les sources de pollution et à renforcer la surveillance.

L'impact sur la santé des dégradations de l'environnement est une préoccupation majeure de santé publique mais également en terme de biodiversité aquatique, à l'aube de l'année 2010, année internationale de la biodiversité. L'élaboration de ce plan national sur les résidus de médicaments dans les eaux constitue un engagement fort du Grenelle de l'environnement et s'inscrit dans le deuxième plan national Santé-environnement (PNSE 2).

**Contacts presse :**

Cabinet de Roselyne BACHELOT-NARQUIN : 01 40 56 40 14

Cabinet de Chantal JOUANNO : 01 40 81 79 55